

Compte rendu (CR) du Conseil d'administration (CA)
du collège Romain Roland

du mardi 3 novembre 2020

A noter que ce CA se tient avec des membres présents physiquement dans l'établissement et avec des membres à distance, en communication via visioconférence.

Il est constaté que le quorum est atteint (membres en présentiel et en distanciel cumulés)

Précision du Président de séance, M. GAUTHIER :

-l'ordre du jour (OJ) prévu sera respecté dans sa globalité

-seul ajout à noter : information sur des subventions « Fonds sociaux » supplémentaires
(aucune remarque n'est présentée quant à cet ajout à l'OJ)

1-Approbation du CR de CA du 16 juin 2020

Mme MILHORAT remarque qu'il y a plus de votants que de présents inscrits dans la liste d'émargements du CA de cette date.

A noter que l'approbation du CR du CA du 5 octobre 2020 est reportée.

2-Installation des instances

⇒ Commission permanente : lecture de la composition par M. GAUTHIER (aucune remarque)

⇒ Conseil de discipline : lecture de la composition par M. GAUTHIER (aucune remarque)

⇒ Comité d'Hygiène et de Sécurité : lecture de la composition par M. GAUTHIER (aucune remarque)

⇒ Comité des Fonds Sociaux : lecture de la composition par M. GAUTHIER (aucune remarque)

⇒ Commission des Marchés publics : lecture de la composition par M. GAUTHIER

...Valentin KIEP remarque qu'il est nécessaire de corriger le nom de famille de l'une des délégués suppléantes

...Remarque de la FCPE : Mme DUGRAND remplace un autre membre de la représentation des parents d'élèves.

⇒ GPDS : lecture de la composition par M. GAUTHIER. Ce dernier rappelle que la FCPE n'est pas appelé à être présente à cette instance

⇒ CESC : lecture de la composition par M. GAUTHIER (aucune remarque)

A noter : Précision apportée sur la Commission éducative : la composition de cette instance du collège est statutaire. Elle ne donne donc pas lieu à une composition générale et fixe pour l'année

scolaire. Au contraire, elle est spécifique et évolue selon la classe de l'élève dont la situation y est étudiée.

Il est noté qu'il faudrait vérifier si ces précisions de composition sont bien inscrites dans le règlement intérieur du collège.

3-Adoption du règlement du CA

La version à étudier est inchangée par rapport à la précédente.

Remarques de modifications ou de corrections à apporter :

⇒ Mme GEORGES : nécessité de corriger la date à la dernière ligne de cette « nouvelle » version

⇒ Mme MILHORAT : au niveau de l'article 12, il faudrait préciser où ce règlement est affiché ou l'endroit où il est accessible et consultable.

A ce sujet, M. GAUTHIER rappelle que ce document est affiché en salle des professeurs. Ce qui, effectivement, peut poser un problème en terme de devoir de publicité de ce règlement.

Pour résoudre cette difficulté, une idée est avancée : déposer à la loge/accueil du collège un classeur regroupant les actes du CA qui seraient donc plus facilement accessibles aux parents d'élèves.

M. GAUTHIER propose aussi la solution d'une mise en ligne des dits documents du CA, sur un « cloud » public et accessible, notamment par l'intermédiaire du site internet du collège

La proposition retenue est celle de l'affichage des documents sur le site internet du collège.

Adoption du règlement du CA à l'unanimité des voix

4-Point financier

Intervention de Mme MERCIER, gestionnaire, sur les différentes subventions à étudier.

⇒ Subvention d'Etat pour la gratuité de l'enseignement : 3.100 Euros

La proposition de répartition de cette somme est faite :

...1.098,90 Euros pour la reprographie

...1.815 Euros pour les carnets de correspondance

...186,10 Euros pour les manuels scolaires

Adoption de cette proposition à l'unanimité

⇒ Subvention ADEP (Aide à la Demi-Pension) : 19.284,67 Euros pour le 2ème trimestre 2019/2020
(Information non soumise à un vote du CA)

⇒ Subvention Redevance spéciale (collecte des déchets) : + de 10.000 Euros
(Information non soumise à un vote du CA)

⇒ Subvention pour le projet jardinage : 750 Euros
(Information non soumise à un vote du CA)

Sur cette question, Mme GEORGES demande si ce montant est en lien avec une demande de subvention. M. GAUTHIER répond en faisant référence à la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental (cf. Infra).

⇒ Décisions budgétaires modificatives (DBM) soumises à un vote du CA
...Subvention pour la gratuité de l'enseignement (cf supra) : 3.100 Euros

...Virement entre services :

Pour rappel, du fait de la crise sanitaire, le voyage scolaire au surf (année scolaire 2019-2020) a été annulé. D'où une somme de 5.000 Euros qui a été payé mais non encore remboursées au collège (1 avoir pour cette somme est en attente).

La démarche budgétaire proposée est donc la suivante : effectuer un virement de cette somme de 5.000 Euros à partir du service ALO (Administration et Logistique) vers le service AP (Activités Pédagogiques)

Pour information, pour l'année 2020, les provisions pour le chauffage sont équivalentes à près de 17.000 Euros (sur plus de 90.000 Euros de provision chauffage dans leur globalité actuellement)

A noter : en attente de devis à venir sur de futurs travaux domotiques pour les gymnases, ainsi que des commandes de renouvellement de certains ordinateurs pour les services et personnels (à l'attention de M. CARDIM, de l'infirmière ou de la Vie scolaire).

M. CARDIM demande une précision sur les provisions pour chauffage : jusqu'à quand ces sommes sont-elles provisionnées ?

Réponse : elles le sont jusqu'à la date de déchéance des sommes (potentiellement) dues, à savoir sur des périodes 4 ans.

Adoption de ces propositions de DBM par 19 voix POUR + 1 abstention.

5-Barème des Fonds sociaux

Proposition de ne pas modifier ledit barème, qui est flexible (puisque s'adaptant à la situation des enfants ou familles étudiée)

Adoption de cette proposition à l'unanimité des voix

6-Evolution des tarifs de Demie-Pension (DP)

⇒ Proposition d'une augmentation mesurée sur l'ensemble de ces tarifs : environ 1 % d'augmentation de manière globale

En conséquence les montants seraient :

-Montant journalier DP par élève : 3,40 Euros

-Montant pour les commensaux, selon leurs catégories :

...n° 1 : 2,70 Euros

...n° 2 : 4,26 Euros

...n° 3 : 5,30 Euros

-Montant pour un adulte extérieur au collège : 6,35 Euros

-Montant pour un élève externe, mangeant exceptionnellement DP : 4,20 Euros

⇒ Raisons de cette augmentation proposée des tarifs :

...suivre l'augmentation du coût de la vie

...prendre en compte l'augmentation des coûts de production

De plus, pour rappel, ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis plusieurs années.

Discussion : pour rappel, le coût du repas DP au collège dépend de la Région (puisque les repas viennent de la cuisine de production installée au Lycée Romain ROLLAND). Ce coût est compensée par l'octroi d'une subvention spécifique du Conseil Départemental.

Avec la construction de la cuisine centrale du collège CHERIOUX (donc sous la responsabilité du Conseil Départemental) : qu'en sera t'il de l'évolution du tarif DP ? Les prix seront-ils imposés par le Département ? Ou chaque collège aura une liberté de tarification afin de maintenir un équilibre budgétaire ? (interrogation de M. GAUTHIER)

M. GOURVIL soumet une idée : Inciter les personnels de l'établissement à manger à la cantine pour compenser cette augmentation des tarifs et donc éviter de la reporter sur les élèves/les familles.

M. GAUTHIER rappelle l'existence d'une convention entre le collège Romain ROLLAND et le lycée Romain ROLLAND pour la fourniture des repas de DP aux collégiens.

Mais il existe un problème : il n'y a pas eu d'appel d'offres pour le choix du prestataire fournissant les repas de DP, cette convention s'étant faite hors des règles en la matière. D'où « illégalité » de cette solution. Mais c'est un choix assumé du Conseil Départemental.

Adoption de la proposition de l'augmentation des tarifs DP par
12 voix POUR + 4 voix CONTRE + 4 abstentions

⇒ En ce qui concerne les autres tarifs :

...rachat d'un carnet de correspondance : 4 Euros

...rachat d'une carte DP : 6 Euros

Il est proposé de maintenir ces tarifs sans les augmenter

Adoption de cette proposition à l'unanimité des voix

7-Autres points financiers (autres subventions)

⇒ Notification d'une subvention « Fonds sociaux Etat » d'un montant de 5.294 Euros

Proposition d'attribuer l'intégralité de cette somme au Fonds social collégien.

Adoption de cette proposition à l'unanimité des voix

⇒ Pour information : notification d'une subvention « fléchée » 2.312,20 Euros attribuée au matériel de cuisine.

8-Adhésion du collège au GRETA

⇒ Rappel de la raison de cette adhésion : cf. Année 2015-2016 pendant laquelle ladite adhésion avait été décidée pour permettre de dispenser des formations adultes (FLE) dans l'enceinte du collège.

⇒ Actuellement : Il y a moins de sollicitations nées de cette adhésion mais le collège conserve toujours certaines obligations (ex : la participation, défrayée, de M. GAUTHIER à des réunions du GRETA)

⇒ Proposition : mettre fin de cette adhésion du collège au GRETA.

A noter que cette décision n'empêcherait pas le GRETA de solliciter à nouveau la collègue Romain ROLLAND afin d'accueillir des formations et des étudiants adultes en cas de besoins épisodiques et spécifiques.

Adoption de décision par 19 voix POUR + 1 abstention.

9-Modalités d'organisation des élections

⇒ Pour l'année 2020-2021, la FCPE et la Direction de l'établissement se sont mis d'accord pour passer à un scrutin à 100 % par voie électronique (via Pronote).

Pour rappel : précédemment, le scrutin avait été « hybride », soit par voie électronique, soit par bulletin papier.

A présent, le législateur stipule que les EPLE peuvent, via une décision de leur Conseil d'administration, organiser le vote par correspondance.

Cela correspond au maximum de la dématérialisation autorisée en matière de scrutin.

⇒ Les représentants de la FCPE présentent leur avis et retours d'expériences sur cette question :

...le scrutin par voie électronique, via Pronote, est plus simple pour les familles

...il faut maintenir 1 veille électronique pour les familles

...le constat du dernier scrutin : le vote numérique a été majoritaire cette année.

⇒ Pour les représentants des professeurs : la formation « Pronote » proposée aux parents volontaires a donné la possibilité à ces derniers de pouvoir voter directement lors de ce temps d'apprentissage. Les parents bénéficiaires ont été rassurés de cette démarche.

⇒ Proposition de décision à adopter par le CA, pour une mise en conformité avec les règles établies dernièrement : 1 vote unique par correspondance, a priori par voie papier.

Adoption de cette proposition par 19 voix POUR + 1 abstention

⇒ M. GOURVIL s'interroge sur l'intérêt de cette décision.

En réponse: Il s'agit d'envoyer un message aux administrations en montrant qu'il est possible, par extension de passer à 1 scrutin par voie numérique ensuite.

10-Avis sur concession de logement

⇒ Pour les logements pour NAS (Nécessité absolue de service) : pas de modification de l'octroi desdits logements

Adoption de ces concessions par 18 voix POUR + 2 abstentions

⇒ Pour la convention d'occupation précaire déjà mise en place : même bénéficiaire que l'an passé. Seule modification de la convention : augmentation du prix demandé d'1 euro,

Adoption de cette convention à l'unanimité des voix.

11-Octroi d'une délégation de signature à M. GAUTHIER

Cette délégation vaut pour toute décision pédagogique, nécessitant une convention entre établissement, sans conséquence financière.

Ex : ...convention de stage des élèves de 3ème
...convention pour l'envoi d'un élève en classe citoyenne

Adoption de cette délégation à l'unanimité des voix.

Pour information , rappel de quelques délégations de signature attribuées à certains personnels
...M.ASSAOUI : décision d'exclusion d'un élève pour une période de 8 jours maximum
...Mme.MERCIER : décision quant aux congés des personnels ATTE
...les CPE : décision d'exclusion d'un élève pour un 1 jour maximum ou décision d'une mesure conservatoire

12-Bilan pédagogique de l'année précédente

⇒ Remarque :

Selon M. GAUTHIER, il existerait une particularité : en terme de réussite au DNB...

...au plan national : une meilleure réussite des filles

...au plan local : une meilleure réussite des garçons

⇒ Constat : avec 1 DNB en contrôle continu, les professeurs de notre établissement notent de manière cohérente par rapport aux résultats habituels constatés.

⇒ Autre constat : les grands équilibres dans l'EPL ont été maintenus (rapports orientation Pro / Général et Technologique).

De plus, on note que l'intégralité des appels des familles (suite aux décisions d'orientation prises par les conseils de classe du 3ème trimestre) ont été rejetés par la commission départementale.

⇒ Valentin KIEP propose de mettre sur le site du collège le bilan pédagogique de l'année dernière.

M.GAUTHIER accepte cette idée mais rappelle que cela n'a pas vocation à attiser une concurrence entre les établissements.

⇒ M.AISSAOUI fait un point sur les résultats des évaluations des élèves de 6èmes .

A ce sujet, M.GAUTHIER remarque qu'il faut faire attention à l'équilibre dans les constitutions des classes et dans la répartition des questions qui auraient ou non un impact sur le taux de réussite des élèves.

M.GOURVIL propose de changer les couleurs illustrant la répartition « filles /garçons » dans le bilan pédagogique

Adoption de ce bilan pédagogique par 16 voix POUR + 3 abstentions.

13-Indemnités pour Mission Particulière (IMP)

⇒ Indemnités non statutaires

Ex :

...IMP pour lutte contre le décrochage scolaire : une 1/2 IMP pour chacun des 2 CPE (Mme EL IDRISSE et M. JAEN)

...IMP pour mise en place du CVC : une 1/2 IMP pour chacun des 2 professeurs en charge de cette mission (MM. BOURBON et AUBRAS)

M. GOURVIL aborde la question des projets de lutte contre le décrochage scolaire menés par les professeurs : 4 projets sont initiés mais seules 3 IMP sont prévues.

En réponse : il y a l'espoir de l'attribution du 1/2 IMP supplémentaire. Sinon le complément viendrait par l'attribution d'heures supplémentaires.

⇒ En ce qui concerne la demande de soutien financier « Citoyenneté et Lutte contre le décrochage scolaire » au sujet de 2 projets (projet théâtre et projet de développement d'un coin nature), elle a été effectuée auprès du Conseil Départemental.

Vote pour les 2 projets ensemble : accord à l'unanimité.

14-Questions diverses

⇒ Mme MILHORAT aborde la question de la modification des horaires des sonneries du collège pour raison de mise en conformité.

Elle propose une nouvelle modification : revenir à une récréation de 15 minutes (et non plus 10 minutes comme depuis la rentrée de septembre 2020).

M. GAUTHIER répond en rappelant...

...la réflexion plus large qui a mené à la refonte des horaires de sonnerie ;

...la difficulté de modifier les horaires en cours d'année ;

...le risque de perdre de la cohérence au regard de la lutte contre les retards.

Les représentants du personnel énoncent la difficulté pour les collègues de tenir, d'un point de vue sanitaire, ce temps de pause réduit de la récréation sans être en retard.

Mme GEORGES ne comprend la difficulté de faire une modification de cet horaire.

Valentin KIEP indique qu'une durée de 10 minutes pour les élèves est trop courte.

Mme AUBRY indique également qu'une durée de 10 minutes est trop courte pour accueillir tous les élèves en Vie scolaire sur ce temps de récréation.

Une proposition est faite de rallonger la durée effective des récréations à 15 minutes tout en maintenant le principe de la double sonnerie. Cela aboutirait à un temps effectif de cours (post récréation) de 50 minutes. La proposition est retenue par les membres du CA.

⇒ Mme MILHORAT demande la fréquence de nettoyage de locaux.

En réponse : Les agents doivent nettoyer les tables tous les jours, ainsi que les différentes zones de contact. Un second nettoyage des rampes des escaliers se fait également dans la matinée.

⇒ Autre question de Mme MILHORAT : Qu'en est-il de la mesure de CO2 (à la cantine et en salle des professeurs) ?

En réponse : cela revient à se poser la question du taux de ventilation des salles concernées.

En ce qui concerne la salle des professeurs : pas de réponse précise possible.

En ce qui concerne la cantine : cela soulève le problème de la zone de « plonge » qui est ouverte sur la salle où mangent les élèves. Cette configuration rend nécessaire une ventilation spécifique de la zone. La solution retenue ici : ouvrir les portes de la cantine qui donnent sur l'extérieur.

⇒ Autre question : que faire en cas de non respect du port du masque (par les élèves) ?

En réponse : Une convocation des familles des élèves concernés.

⇒ Bilan des réunions parents/professeurs d'octobre 2020 : le format proposé n'a pas atteint ses objectifs selon Mme GEORGES.

Sur cette question, M. GAUTHIER constate que près de la moitié des parents d'élèves ont été reçus. Il existe une équivalence dans la proportion des parents reçus par les professeurs sur l'ensemble des 4 niveaux, de la 6ème à la 3ème.

Proposition de Mme GEORGES : avoir des éléments chiffrés de l'accueil des parents.

⇒ Question de Mme GEORGES : le stage des élèves de 3ème est-il facultatif ? Quelle sera la situation des élèves sans stages à la période prévue ?

Propositions de réponse :

...monter un plan de formation pour ces élèves sans stages afin de leur faire travailler les compétences numériques, au collège, sur la période de stage non réalisée.

...établir un plan d'accueil des élèves pour cette période.

⇒ Mme GEORGES interroge sur le bilan PPMS suite au passage du mur du son par un avion militaire en Ile de France, début octobre.

M. GAUTHIER répond avoir eu de plutôt bons retours des familles et des élèves suite à cette expérience.